

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 5 JUILLET 2020

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Yves CHARBONNIER, Maire, qui après avoir fait l'appel nominal des conseillers a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a constaté que la condition de quorum était remplie pour l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs et il a été procédé aux opérations de vote. Monsieur Philippe DENIS ayant obtenu 24 voix a été proclamé Maire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire, a fixé à huit le nombre des adjoints au maire de la commune, et a procédé à l'élection des adjoints à bulletin secret.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jacques DECHANDON. Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

1. Jacques DECHANDON
2. Solange MORERE
3. Gilles GRANGIER
4. Mireille PAULET
5. Gérard ALLANCHE
6. Arlette PEREIRA
7. Guy BERNE
8. Geneviève NIGAY

Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local.

Le Maire,
P. DENIS.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 7 juillet 2020